

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 2 MARS 2010**

Conseillers municipaux absents : Gilbert PONCET, qui donne pouvoir au Maire, et Bénédicte HABIB, qui donne pouvoir à Marie-Agnès TOURNON.

Secrétaire de séance : Jean-Philippe REPIQUET.

Observations sur le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal :

- paragraphe de la commission « jeunes » : précision : il s'agit du goudron du skate-park.

**I. URBANISME ET CONSTRUCTION** :

Les dossiers suivants ont été examinés :

**\* Certificat d'Urbanisme** :

- déposé par les consorts BERGER, de 38620 ST GEOIRE EN VALDAINE, pour demander si une construction est possible sur 1500 m<sup>2</sup> de la parcelle à Planchartier cadastrée AC n° 363, hors périmètre du château. Zones au P.O.S : NBrg et NC. Une étude géotechnique réalisée en 2006 est jointe au dossier. Accord est donné.

**\* Déclaration préalable** :

- déposée par le GAEC du Ripaillon, 820 Chemin de l'Homnézy pour la construction d'une centrale de production photovoltaïque sur la toiture du bâtiment. (puissance : 91 kwc) Propriété cadastrée E n° 182 située dans le périmètre du château. Zone au P.O.S : NC. (il sera demandé à ERDF si cette installation a une incidence sur le réseau communal existant). Accord est donné.

**\* P.L.U** : la dernière réunion s'est tenue le 15 Février en présence des agriculteurs.

La prochaine est le lundi 22 Mars à 14 h 30, salle des mariages à l'ancienne mairie.

A l'ordre du jour : présentation du diagnostic et des enjeux de la commune aux services de l'Etat et aux personnes publiques associées.

**\* SHON (Surface Hors Œuvre Nette)** : suite à une réunion du syndicat des eaux, des éclaircissements ont été donnés sur la différence entre la SHON et la surface habitable. Il a été précisé que la taxe PVR ne sera comptée que lorsqu'il y a bien création de SHON, et non de surface habitable.

**\* Au SIVU des Ecoles** : l'agrandissement du restaurant scolaire a supprimé le garage à vélos. Celui-ci sera recréé vers l'abri bus. (12 m<sup>2</sup>). Un accord de principe est donné.

**II. VOIRIE** :

Henri RIVIERE informe l'assemblée que la réunion de la commission est prévue la semaine prochaine. Les routes endommagées par le gel seront répertoriées.

L'installation des jeux par la Cté de communes : les employés de la C.C.V.V.B apporteront des matériaux mais ne les installeront pas.

Un tracteur tondeuse a été acheté chez les Ets CURTET. L'ancien tracteur communal a été repris 2 000 €.

Plan de désherbage :

Marie-Agnès TOURNON indique à l'assemblée que la première réunion a eu lieu avec les employés techniques, le stagiaire et la FREDON Rhône Alpes.

Rendez-vous le 12 Mars.

Total H.T du devis signé : 4 070 €, TTC : 4 868 €.

Subventions : Agence de l'Eau : 2 451.00 € accordée

Région Rhône Alpes : montant non connu, en attente.

Roue à augets : dans le cadre de l'opération « au fil du patrimoine », le dossier envoyé pour l'aménagement et la restauration de la roue à augets n'a pas été retenu. M. Du Plan de La Tour a rencontré le Maire ce matin pour voir ensemble d'autres sources de financement.

Il a présenté la Fondation du Patrimoine qui est alimentée par 50 % des successions sans héritier, et par des grands donateurs d'ordre.

Pour la roue à augets : une souscription publique est envisageable. Les dons iraient à la Fondation, des reçus fiscaux seraient établis (66 % de crédit d'impôt). De plus, pour un euro collecté, la Fondation verse aussi un euro.

Ce dossier doit être porté par une association ou des bénévoles et sur une courte durée (environ 4 mois).

### **III. TRAVAUX BATIMENTS :**

Gilles BREDA présente la synthèse de la commission des bâtiments qui s'est réunie le 11 Février 2010. Il a été évoqué notamment le devenir du bâtiment communal rue de Barbenière : 2 logements au 1<sup>er</sup> étage à droite, et à gauche un duplex de 45 m<sup>2</sup> (environ 23 000 € pour remettre en état un appartement.)

Les employés communaux font actuellement des travaux sur le réseau d'assainissement (suppression des deux anciennes fosses septiques et raccordement), ainsi qu'un solivage en bois avec un plancher.

Ces logements pourront être loués environ 400 €/mois et les locations rembourseraient un éventuel emprunt pour les travaux.

Le local communal au rez-de-chaussée est à louer : 50 m<sup>2</sup>, Un article a été envoyé à Paru Vendu pour parution dès ce lundi et pendant 3 semaines.

Le rapport de la visite de sécurité de la salle des fêtes a été réceptionné. Malgré l'avis favorable, quelques travaux restent à faire.

- Projet de convention : avec les communes voisines pour participation aux frais de fonctionnement : pour les activités foot, la tonte du terrain et l'entretien des vestiaires...

Plusieurs réunions ont eu lieu.

Coûts recalculés : 13 500 € avec réfection du terrain de foot et 8 000 € hors réfection, somme qui serait à répartir entre les quatre communes voisines.

Un courrier explicatif leur sera envoyé pour discussion lors de leur prochain conseil municipal.

- terrain communal situé derrière la Poste : le Maire a été saisi par un administré voulant savoir si la commune serait vendeuse de ce terrain.

Deux débats sont ouverts, l'un à propos de l'avenir des propriétés communales, l'autre sur les matériaux de rénovation, les énergies, l'isolation...

- Subvention CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) : un dossier est en cours d'élaboration pour l'aménagement des vestiaires du foot. Le montant du devis pour la partie accessibilité s'élève à 45 176.94 € H.T. Le conseil municipal délibère pour demander cette subvention plafonnée à 20 000 €.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU C.N.D.S POUR L'AMENAGEMENT DES VESTIAIRES DU FOOT (PARTIE ACCESSIBILITE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE) :**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des différents échanges avec les services de la Direction de la Jeunesse et des Sports de l'Isère, de Grenoble dans le cadre du projet de rénovation et de la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des vestiaires du foot.

Il informe le conseil municipal de la possibilité d'une subvention pour ces travaux. Monsieur MION, Architecte a établi un devis qui s'élève à :  
45 176.94 € HT, soit 54 031.62 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, et à l'unanimité :

- \* SOLLICITE du C.N.D.S pour le réaménagement des vestiaires du local de football dans le cadre d'aménagement spécifique pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, une subvention aussi élevée que possible, compte tenu des faibles ressources communales.
- \* AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**IV. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS OU REUNIONS :**

\* Commission Culturelle (Raoul TARTAIX) :

- Suite à l'incendie qui a détruit ce jour le théâtre Jean Villar de BOURGOIN-JALLIEU, les décors et costumes ayant brûlé, le spectacle « la petite sirène » du 1<sup>er</sup> Avril par MC2 est annulé.

- Pour la fête de la musique : chansons françaises au Centre de Soins, percussions à la roue à augets et country sous les halles.

- La compagnie théâtrale en résidence : répétitions prévues à Blandin, Valencogne et Virieu.

\* SIVU des Ecoles Publiques (Raoul TARTAIX) :

Pour le chauffage : une entreprise de VOIRON a été choisie aujourd'hui.

Une réunion aura lieu avec les experts en géothermie concernant les anomalies du chauffage et les coûts supplémentaires éventuels.

\* Commission Affaires Sportives, Animations (Gilles PONCHON) :

- Comice agricole : le 26 Février à l'ancienne mairie, remise des chèques aux associations en remerciement du travail des bénévoles lors du comice 2009. Le budget du comice 2009 est de 26 259.33 €. Le bénéfice soit 5 940.63 € a été réparti entre les dix associations participantes.

- Le comice agricole 2010 aura lieu les 21 et 22 Août à St Ondras. Le thème choisi est l'eau. Chaque commune devra créer en décor une fontaine.

\* Syndicat des Eaux (Marie-Agnès TOURNON) :

- Il est prévu une petite hausse des tarifs de travaux d'assainissement et d'abonnements.

- Le budget du syndicat sera examiné le 18 Mars à Chassignieu.

- L'inauguration des nouveaux locaux aura lieu vendredi 5 Mars.

**\* SMABB :**

- M. le Maire informe l'assemblée de l'étude en cours pour la réhabilitation de deux ruisseaux à Panissage et VIRIEU, dont celui de la Gône. Des précisions seront demandées au syndicat sur les modalités de financement des études.

- Le conseil syndical du S.M.A.B.B est prévu le 3 Mars.

**\* C.C.A.S (Jean-Philippe REPIQUET) :**

- La préparation de la randonnée d'Avril est en cours. Cette année une buvette, avec saucisses- frites à la vente, remplace le repas servi à table.

**\* Commission Jeunes (Patrick GACHON) :**

- La prochaine réunion aura lieu fin Mars.

**\* Commission des Finances :**

- La commission s'est réunie hier pour la préparation du budget primitif. Prochaine réunion le 16 Mars 2010 à 20 h en présence du Trésorier.

- Vote du budget : jeudi 1<sup>er</sup> Avril 2010 à 20 heures.

- Recettes fiscales : des informations complémentaires doivent arriver prochainement.

**V. QUESTIONS DIVERSES :**

- Indemnités des élus : compte tenu de la nouvelle population légale en vigueur au 1<sup>er</sup> Janvier 2010 (population municipale : 971 et population comptée à part : 27, soit une population totale de 998 habitants) les indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et du Conseiller Municipal en charge des affaires sociales seront baissées au 1<sup>er</sup> Mars 2010. Le conseil municipal délibère en ce sens.

**OBJET : RECALCUL DE L'INDEMNITE DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DU CONSEILLER MUNICIPAL CHARGE DES AFFAIRES SOCIALES SELON LA POPULATION EN VIGUEUR AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2010 :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le recensement de la population effectué en 2006, celui-ci est recalculé chaque année. Ainsi, si en 2009, la population totale était de : 1001 habitants, le Maire informe l'assemblée qu'il vient de recevoir celle calculée au 1<sup>er</sup> Janvier 2010 qui était de 998. L'indemnité de fonction des élus variant selon le seuil de population ; d'un commun accord, le Maire, les Adjointes et le Conseiller Municipal chargé des Affaires Sociales souhaitent que leur indemnité de fonction soit revue.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, délibère et à l'unanimité :

\* DECIDE de fixer ainsi les indemnités de fonction du Maire, des 4 Adjointes et du Conseiller Municipal chargé des Affaires Sociales :

- Monsieur Michel MOREL, Maire, recevra l'indemnité de Maire (pour les communes de 500 à 999 habitants) au taux de 27.90 % de l'indice 1015 (correspondant à 90 %), soit : 1 055.46 € bruts par mois, plus 15 % : VIRIEU étant chef-lieu de canton.

- Madame Marie-Agnès TOURNON, 1<sup>ère</sup> Adjointe, recevra l'indemnité au taux de 7.59 % de l'indice 1015 (correspondant à 92% de l'indemnité d'adjoint) soit : 287.10 € bruts par mois, plus 15 % : VIRIEU étant chef-lieu de canton.

- Monsieur Gilbert PONCET, 2ème Adjoint, recevra l'indemnité au taux de 7.59 % de l'indice 1015 (correspondant à 92% de l'indemnité d'adjoint) soit : 287.10 € bruts par mois, plus 15 % : VIRIEU étant chef-lieu de canton.

- Monsieur Henri RIVIERE, 3ème Adjoint, recevra l'indemnité au taux de 7.59 % de l'indice 1015 (correspondant à 92% de l'indemnité d'adjoint) soit : 287.10 € bruts par mois, plus 15 % : VIRIEU étant chef-lieu de canton.

- Monsieur Gilles BREDA, 4ème Adjoint, recevra l'indemnité au taux de 7.59 % de l'indice 1015 (correspondant à 92% de l'indemnité d'adjoint) soit : 287.10 € bruts par mois, plus 15 % : VIRIEU étant chef-lieu de canton.

- Monsieur Jean-Philippe REPIQUET, Conseiller Municipal chargé des Affaires Sociales, recevra une indemnité de fonction calculée au taux de 5.74 % de l'indice 1015 (ce qui correspond à 10 % de l'indemnité du Maire, soit 117.13 € bruts + 8 % de l'indemnité de chaque adjoint, soit 24.97 € x 4 adjoints ) = 99.88€, soit au total : 217.01 € bruts par mois, plus 15 %, VIRIEU étant chef-lieu de canton.

Bien entendu, ces indemnités seront revalorisées en fonction de l'augmentation des traitements dans la Fonction Publique Territoriale.

\* DIT que cette délibération annule et remplace les délibérations prises par le Conseil Municipal : les 24 Février et 8 Septembre 2009.

\* INDIQUE que ces indemnités de fonction seront applicables au 1<sup>er</sup> Mars 2010.  
Crédits prévus à l'article 6531 du Budget Primitif 2010.

=====

- Conscrits : durée de la vogue : une semaine (du 17.09 au 22.09.2010 inclus).

- Elections régionales : elles se dérouleront les dimanches 14 et 21 Mars 2010 de 8 h à 18 heures à la salle des fêtes (local du club de l'amitié).

- Fleurissement communal : un courrier de remerciements a été adressé en mairie suite à l'envoi d'un bon d'achat à un habitant lauréat du concours communal.

Prochaine réunion : Jeudi 1<sup>er</sup> Avril 2010 pour le vote du Budget Primitif.